

COMMUNE : .....  
DEMANDEUR : .....  
ADRESSE DU TERRAIN : .....  
.....

téléphone 05.49.78.53.63

**DEMANDE D'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Une étude particulière d'assainissement non collectif réalisée par un bureau d'étude privé doit être jointe obligatoirement avec ce dossier.

**REMARQUES DU SPANC :**

- l'avis du service assainissement n'est valable que pour le projet déposé,
- la possibilité pour le demandeur de modifier son projet avant ou après l'obtention du permis de construire demeure envisageable, à condition de prévenir le SPANC.

Demande d'avis modificatif en date du ----/----/---- (réservé à l'administration)

**I – IDENTIFICATION DU PROPRIETAIRE PAYEUR :**

**Personne physique\*:**

Madame       Monsieur  
Nom\* : .....  
Prénom\* : .....  
Adresse de facturation\* :\* .....  
.....  
Code postal\* : .....  
Commune\* : .....  
N° Téléphone\* : .....  
Email ..... @.....

**Personnes morales\*:**  SCI       Autres sociétés

Nom et prénom du représentant\* : .....  
.....  
Forme juridique\* : .....  
Raison Sociale\* : .....  
N° SIRET\* : .....  
Adresse de facturation\* : .....  
.....  
Code postal\* : .....  
Commune\* : .....  
N° Téléphone\* : .....  
Email ..... @.....

**ENGAGEMENT DE L'USAGER**

L'utilisateur certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent imprimé et autorise les techniciens du service assainissement à pénétrer sur le terrain pour réaliser les sondages et tests nécessaires à la vérification de la filière. De plus, en cas de modification du projet initial, il en informera le SPANC, à défaut, l'avis sera caduc.

L'utilisateur s'engage à réaliser les travaux d'assainissement conformément aux préconisations reçues, à veiller au bon fonctionnement et à l'entretien régulier de son installation (ex : vidange).

Les différentes prestations afférentes à l'examen et au contrôle de l'assainissement non collectif donnent lieu au recouvrement des redevances suivantes :

- 74 €** contrôles obligatoires de conception - tarif en vigueur en 2024,
- 146 €** contrôles obligatoires de réalisation - tarif en vigueur en 2024,

A ..... le .....\*

Signature\*

\* Champs obligatoires

## II - IDENTIFICATION DE LA PROPRIÉTÉ :

Adresse du terrain\* : .....  
Code postal\* : ..... Commune\* : .....  
Références cadastrales Section\* : ..... Numéro\* : .....

Type de projet ou travaux : .....  
.....  
.....  
.....  
.....

## III - CARACTÉRISTIQUES DE LA CONSTRUCTION :

### NATURE DU PROJET\* :

- Projet de permis de construire d'une construction neuve  
 Projet de permis de construire d'une construction déjà existante (agrandissement,.....)  
 Projet de réhabilitation ou de création d'un dispositif d'assainissement sans permis de construire

Type\* :  Maison d'habitation jusqu'à 10 pièces principales  
 Autres : Précisez : .....

Nombre de pièces principales (pp) déclarées par le demandeur : ..... PP  
et/ou

Capacité d'accueil en nombre d'occupants (Equivalent Habitant) : ..... EH

### POUR INFORMATION :

Toute pièce d'une surface minimum de 7 m<sup>2</sup> (hors pièces de services : cuisine, salle de bain, buanderie...) est considérée comme une pièce principale.

Une pièce principale est égale à un équivalent habitant

## IV - DONNÉES TECHNIQUES

Superficie du terrain : ..... m<sup>2</sup>

Pente du terrain à l'emplacement de l'assainissement :  Plat  En pente

Présence nappe d'eau dans terrain :  Oui  Non

Terrain inondable :  Oui  Non

Présence d'un exutoire (fossé, cours d'eau, réseau eaux pluviales) :  Oui  Non

### POUR INFORMATION :

En cas de filière drainée, une étude particulière est obligatoire (art 15 de l'arrêté du 07/03/2012) et une autorisation de rejet faite par le propriétaire de l'exutoire est à fournir (document « autorisation de rejet d'effluents traités »).

En cas de rejet au réseau public d'eaux pluviales, une étude de faisabilité d'un branchement eaux pluviales devra être validée avant l'instruction du dossier de demande de réalisation d'une filière drainée (demande auprès du service assainissement collectif de la CAN).

Puits ou forage :

Usage pour la consommation humaine :  Oui  Non

Puits ou forage déclaré en mairie :  Oui  Non

Sans usage :  Oui  Non

### POUR INFORMATION :

Remplir une attestation de non utilisation du puits ou forage pour un usage domestique (document « attestation de non utilisation d'un puits pour la consommation humaine »).

\* Champs obligatoires